

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 06 MAI 2021

DELIBERATION N°83/2021

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	30 AVRIL 2021	30 AVRIL 2021
40	38	39		
OBJET : Convention d’initialisation du contrat de relance et de transition écologique (CRTE)				
EXPOSE : La Communauté de communes a été retenue par l’Etat dans le cadre du nouveau dispositif de Contrat de Relance et de Transition Ecologique qui vise à afficher une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d’environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d’éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d’économie, d’emploi, d’agriculture et d’aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. Il est proposé à l’Assemblée de s’engager dans la signature d’un contrat de relance et de transition écologique avec l’Etat et de solliciter une aide financière afin de bénéficier de l’ingénierie nécessaire à la mise en place du CRTE sur les Alpilles.				

L’an deux mille vingt et un,
le six mai,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Jean MACE de la commune de Saint-Rémy-de-Provence, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. ALI OGLOU Grégory ; ARNOUX Jacques ; BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; BLANCARD Béatrice ; BODY-BOUQUET Florine ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GALLE Michel ; GARCIN-GOURILLON Christine ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; JODAR Françoise ; LICARI Pascale ; LODS Lara ; MANGION Jean ; MARECHAL Edgard ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PERROT-RAVEZ Gisèle ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANTIN Jean-Denis ; SCIFO-ANTON Sylvette ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

ABSENTS : M. MILAN Henri

PROCURATIONS :

- De M. THOMAS Romain à M. MAURON Jean-Jacques ;

SECRETARE DE SEANCE : M. GESLIN Laurent

Le conseil communautaire,

Monsieur le Président rappelle que, pleinement engagées pour le climat, les 10 Communes et l'intercommunalité agissent concrètement depuis 10 ans : labellisé territoire à énergie positive pour la Ville centre Saint-Rémy de Provence et la Communauté de communes (bâtiment BDM à énergie positive primé à trois reprises pour notamment l'utilisation de matériaux biosourcés locaux tels la balle de riz - filière en cours de structuration au niveau de la Camargue-, valorisation des énergies renouvelables notamment la biomasse et le solaire -chaufferie bois fonctionnant avec des granulés, chauffe-eau solaire et ombrières photovoltaïques-, aménagement d'espaces extérieurs favorables à la biodiversité) ; actions d'écomobilité ayant permis l'implantation de bornes de recharge électriques sur les Communes ; rénovation énergétique du parc public par toutes les structures, déploiement des pompes à chaleur, passage de l'éclairage public en leds, isolation, ombrières ; création d'une centrale photovoltaïque sur le site d'une ancienne décharge sur Maussane les Alpilles et Le Paradou, projet de 10 hectares qui verra le jour fin 2021 équivalent à la consommation de 5000 foyer ; projet de ferme photovoltaïque sur l'ancienne décharge porte par la Commune de Saint-Rémy de Provence ; 40 000 m² d'ombrières installées sur le marché de Saint-Etienne du Grès ; végétalisation des villages et désimperméabilisation des sols ; aménagement qualitatif des zones d'activité ; soutien aux acteurs de l'ESS ; préservation de la ressource en eau en améliorant le rendement du réseau, en sécurisant les ouvrages, en recherchant des solutions alternatives à l'usage de l'eau potable, en développant les smart grids avec pour objectif de s'appuyer sur la transition numérique pour assurer la transition écologique ; déploiement du projet européen "Life intégré" porté par la Région Sud Provence Alpes Côte d'azur et l'ADEME, qui concourt au souhait d'accompagner la transition énergétique en promouvant des filières vertes dans le cadre d'une économie circulaire et en affichant clairement une politique ambitieuse de réduction et de valorisation des déchets ; initiative de la relance régionale de la filière amandicole en 2014 ; promotion d'un tourisme durable permettant l'expérience de la vie en Provence ; création d'une pépinière - incubateur à Fontvieille (bâtiment BDM à partir d'une ancienne friche) avec pour objectif de booster le territoire sur le plan économique et sur le plan de l'innovation, mais aussi avoir un impact fort sur la transition écologique à travers le choix des filières : Greentech et Nouvelles technologies appliquées à l'Agriculture et l'Alimentation. La Bergerie, qui ouvre ses portes, d'ici quelques semaines, accueillera aussi un espace de coworking permettant de concilier travail et art de vivre provençal....

Monsieur le Président indique à l'assemblée que, dans ce contexte, la Communauté de communes a été retenue par l'Etat dans le cadre du nouveau dispositif de Contrat de Relance et de Transition Ecologique qui vise à afficher une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

Monsieur le Président précise que le CRTE est un nouveau dispositif de contractualisation qui fixe les grandes orientations du territoire et les axes d'intervention privilégiés jusqu'à la fin du mandat. La logique à terme est de parvenir à deux niveaux de contractualisation coté Etat : d'une part avec la Région, via les Contrats Plan Etat Région (CPER), d'autre part au niveau local via les CRTE.

L'idée pour l'Etat est d'avoir une lisibilité des ambitions du territoire, une simplification de sa politique contractuelle avec les collectivités et une visibilité des financements à mobiliser. A travers ce contrat, l'état s'engage à favoriser l'accès aux subventions qu'il peut mobiliser soit directement soit au travers des différents opérateurs. Il mobilisera notamment à partir de ce CRTE les différents fonds de soutien type FNADT, DETR, DSIL, DSIL relance et DSIL rénovation énergétique....

La signature du contrat de relance et de transition écologique ne pourra être effective qu'à l'issue de la réalisation d'un diagnostic écologique, servant de base au projet de territoire et d'ossature au contrat.

Le CRTE permet également de bénéficier d'une offre d'ingénierie notamment pour les EPCI ruraux afin d'une part d'élaborer le diagnostic et le projet de territoire, mais également de rechercher les financements extérieurs les plus adaptés aux projets municipaux et intercommunaux.

Monsieur le président souligne que le souhait de s'inscrire dans une contractualisation de relance de transition écologique s'inscrit dans la démarche globale initiée depuis de nombreuses années et cette volonté d'irriguer toutes les politiques publiques. Les objectifs poursuivis par ce dispositif permettront de proposer de nouvelles actions concrètes et des réponses pertinentes à la transition écologique, à la cohésion sociale et au développement économique dans le respect de notre identité et de notre environnement : un développement plus durable, moins consommateur de ressources et d'énergie et facteur de création d'emplois.

Monsieur le Président précise que les Communes et la Communauté de communes ont travaillé à un projet de convention d'initialisation recensant notamment les actions qu'engageront les collectivités du territoire cette année. Deux axes ressortent clairement :

- la résilience du territoire pour faire face au changement climatique : planification et transformation des menaces en opportunités ; rénovation énergétique des bâtiments publics ; production d'énergie renouvelable ; économies d'énergie ; préservation de la ressource en eau ; protection ; réduction et valorisation des déchets ; végétalisation des villages ; mobilisation des citoyens.
- et le bien vivre dans les Alpilles : économie et emploi ; enfance et jeunesse ; alimentation ; logement ; mobilités ; services publics ; partage et convivialité.

Monsieur le Président donne alors lecture du projet de convention d'initialisation.

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide :

Délibère :

Article 1 : Valide le principe de la signature d'un contrat de relance et de transition écologique avec l'Etat et la démarche associée

Article 2 : Approuve la convention d'initialisation du CRTE telle que présentée en annexe

Article 3 : Sollicite l'aide financière de l'ANCT dans le cadre de son offre d'ingénierie aux collectivités rurales, et plus précisément le co-financement d'un poste de chargé- de projet CRTE et d'un poste en volontariat territorial en administration (VTA) de chargé-e de recherche de mission recherche de financements et assistance au montage financier des projets

Article 4 : Crée un emploi non permanent de contrat de projet dans le grade d'attaché ou de rédacteur territorial – catégorie A ou B filière administrative – de chargé- de projet CRTE pour une durée prévisible de 1 ans ; et un emploi non permanent de contrat de projet VTA – catégorie A ou B filière administrative – de chargé-e de recherche de mission « recherche de financements et assistance au montage financier des projets » pour 18 mois.

Article 5 : Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la CCVBA et modifie le tableau des effectifs en conséquence

Article 6 : Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.